

Jeunesse et Sports

REF : DJS2014011

Signataire : KF/BB

Séance du Conseil Municipal du 26/06/2014

RAPPORTEUR : Meriem DERKAOUI

OBJET : Signature de la convention annuelle d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association CLINAMEN pour le 3ème trimestre de l'année scolaire 2013/2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers a mis en œuvre l'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013 avec la volonté d'accueillir les enfants d'âge maternel et élémentaire des 32 écoles de la ville et de leur proposer des activités périscolaires de qualité dans les domaines notamment de la culture, du sport, de l'éducation à l'altérité, de l'éducation à la citoyenneté...

Dans ce contexte, l'association CLINAMEN a fait part de sa volonté de participer à l'animation des ateliers périscolaires pour la période du 31 mars au 4 juillet 2014.

Ce partenariat doit être formalisé par voie de convention.

La présente convention prévoit les modalités d'intervention et de versement de la subvention allouée et comprend :

- une convention annuelle d'objectifs entre la commune et chaque association pour définir les modalités de coopération.
- une fiche précisant les modalités de mise en œuvre de l'action par l'association

Les activités périscolaires sur ce temps 14h30/16h se déroulent dans les locaux scolaires ou dans un lieu extérieur affecté à l'activité (maisons de l'enfance, maisons de jeunes, conservatoire, médiathèques, centre sociaux...) mis à disposition par la commune aux associations. La Commune met également à disposition de l'association du matériel approprié.

L'Association s'engage à prendre en charge les groupes d'enfants en respectant le taux d'encadrement réglementaire soit 1 adulte pour 12 enfants en maternelle et 1 adulte pour 15 enfants en élémentaire, les normes de sécurité et l'âge des enfants pour la mise en œuvre des activités.

Elle s'engage, par ailleurs, à produire à la Commune l'ensemble des justificatifs, dans les délais impartis, qui sont détaillés dans les articles 6 et 7 de la présente convention. Un bilan

quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre de l'action. devra être fourni au plus tard un mois après son terme .

La Commune procédera conjointement avec l'association à une évaluation des actions réalisées sous forme d'une réunion.

La Commune accompagnera l'association CLINAMEN à travers le versement d'une subvention correspondant à l'activité déployée sur le trimestre selon les modalités précisées dans l'article 5 de la convention.

Toute modification des termes de ladite convention fera l'objet d'un avenant entre les deux parties.

La présente convention est conclue pour la période du 31 mars au 4 juillet 2014.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer de la convention annuelle d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association CLINAMEN pour le 3ème trimestre de l'année scolaire 2013/2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JUN 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 26 Juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 Juin 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Mériem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine , MM TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, HAMDANE Bouchra, ALVES Présilya, MM MENIA Fayçal, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Eric PLEE	Représenté par :	Mériem DERKAOUI
Josiane MILLA	Représentée par :	Thérèse MBONDO
Rachid ZAIRI	Représenté par :	Claire VIGEANT
Hakim RACHEDI	Représenté par :	Omar AIT BOUALI

M. Marc RUER parti avant le vote de la question n°185

Secrétaire de séance : Mme Leïla TLILI

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2014011

Signataire : KF/BB

OBJET :Signature de la convention annuelle d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association CLINAMEN pour le 3ème trimestre de l'année scolaire 2013/2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 5 juin 2013 sur le refondation de l'école de la République,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 sur la réforme des rythmes scolaires,

Considérant la volonté de la Commune de s'appuyer prioritairement sur les ressources locales existantes et le dynamisme des associations pour l'animation des activités périscolaires,

Vu le projet de convention annuelle d'objectifs entre l'association CLINAMEN et la Commune d'Aubervilliers pour définir les modalités de coopération pour la période du 31 mars au 4 juillet 2014.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association CLINAMEN pour le 3ème trimestre de l'année scolaire 2013/2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2014, des subventions de fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Imputation budgétaire					Montant
	service	nature	fonction	action	dispositif	
CLINAMEN	406	6574	255	CLINAMEN	RYTHSCOL	3312 €

L'Adjoint Délégué

Mme Maria MERCADER Y PUIG
17^{ème} Adjointe au Maire



[Handwritten signature in blue ink]

Reçu en Préfecture le : 27/06/2014

Publié le : 27/06/2014

Certifié exécutoire le : 27/06/2014

L'Adjoint Délégué

Mme Maria MERCADER Y PUIG
17^{ème} Adjointe au Maire



[Handwritten signature in blue ink]